

Présentation générale

Cette synthèse porte sur les résultats techniques et économiques de 52 fermes ovines du dispositif Inosys-Réseaux d'élevage pour la zone Sud-Est, qui comprend deux départements de la région AURA (la Drôme et l'Isère) ainsi que l'intégralité de la région Sud-PACA. Les résultats sont présentés selon la répartition géographique des fermes suivies et la typologie des systèmes d'élevage.

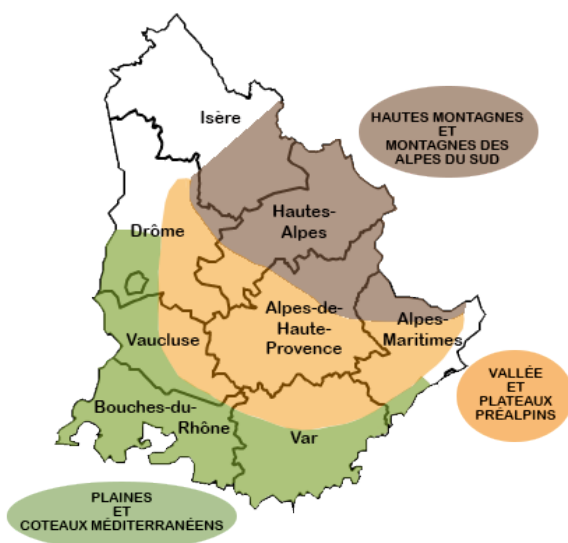


Élevages ovins viande en Région Sud-Est (PACA / Drôme / Isère)

Synthèse des résultats des fermes de référence 2022

Figure 1

Carte de découpage de la zone Sud-Est en 3 secteurs



Sur la zone, la répartition géographique des sièges d'exploitation s'effectue suivant un gradient d'altitude allant de 1 m à 1600 m.

La localisation des troupeaux transhumants varie au cours de l'année au sein de la zone mais parfois au-delà (Alpes du Nord). Ces déplacements donnent lieu à des transhumances estivales et hivernales.

Présentation des fermes de références

La zone Sud-Est est découpée en 3 secteurs : Plaine, Préalpes et Montagne.

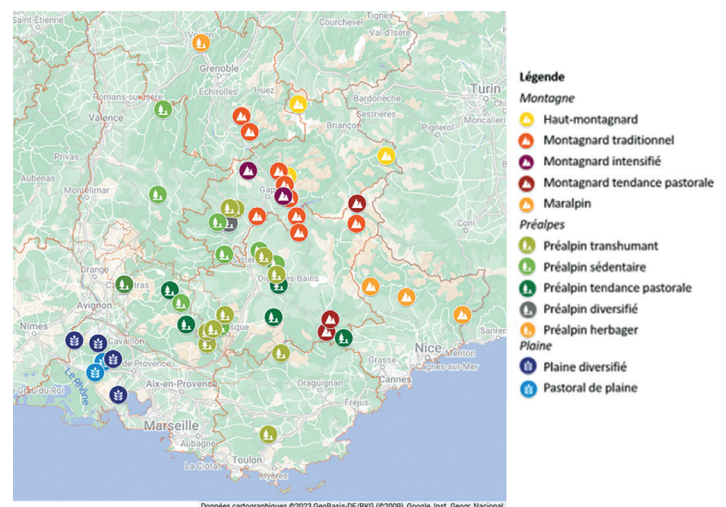
Nombre de fermes par zone :

- Plaine : 6
- Préalpes : 30
- Montagne : 16

Au total : 52 fermes suivies

Figure 2

Carte localisation des fermes du réseau au sein de la zone Sud-Est par type de système (à noter que celles écartées pour cause de résultats non valorisables figurent tout de même sur cette carte)



RÉSULTATS GLOBAUX DES FERMES DE RÉFÉRENCE

Pour le groupe de la plaine, on observe une grande amplitude autour de la médiane pour chaque critère (variations du simple au quadruple). Pour les autres zones, la médiane est bien représentative.

Concernant la main d'œuvre comprise entre 1,5 et 2UMO, les éleveurs travaillent rarement seuls sur leur exploitation et dans l'ensemble font appel à de l'embauche ponctuelle (plan loup).

Cependant, la main d'œuvre n'est pas proportionnelle aux effectifs de brebis des troupeaux.

3 secteurs géographiques contrastés

La taille des troupeaux varie en fonction des zones. Les troupeaux de la plaine sont bien plus conséquents que ceux des Préalpes et de la montagne.

Tableau 1

Composantes de la structure des fermes suivies

STRUCTURE	SECTEURS GÉOGRAPHIQUES			ENSEMBLE
	PLAINE	PRÉALPES	MONTAGNE	
Nombre de fermes	6	30	16	52
MÉDIANE				
Main d'œuvre (UMO) totale	1,8	2,0	1,5	2,0
SAU (ha)	110	81	40	58
SFP (ha)	56	64	34	46
Culture de céréales (ha)	55	6	3	6
Ha de parcours individuels	97	325	66	187
Ha de surfaces collectives rapatriées*	481	207	271	300
Chargement brebis / ha SFPO	19,5	4,0	7,9	4,8

* : à noter, 2 fermes de plaine et 13 des Préalpes n'utilisent pas de surfaces pastorales collectives.

SAU : surface agricole utile

SFP : surface fourragère principale

SFPO : surface fourragère principale ovine

Graphique 1

Répartition des effectifs moyens de brebis (EMP) par zone



Tableau 2

Présentation des performances économiques globales

ÉCONOMIE	SECTEURS GÉOGRAPHIQUES			ENSEMBLE
	PLAINE	PRÉALPES	MONTAGNE	
Nombre de fermes	6	30	16	52
MÉDIANE				
% PBo/PB total	44	32	37	36
Pbo / EMP	127 €	134 €	114 €	122 €
PB / UMO rémunérée	175 845 €	90 762 €	96 142 €	96 668 €
Aides/PB %	33	64	67	64
EBE /UMO exploitant	90 420 €	38 041 €	44 329 €	44 329 €
Charges mécanisation / ha SAU	423 €	703 €	910 €	726 €
Annuités / EBE (%)	6	28	31	28
Revenu disponible / UMO exploitant	61 942 €	24 218 €	33 728 €	33 714 €
Charges structure/EMP	151 €	202 €	177 €	190 €

PBo : produit brut ovin
 PB : produit brut
 EBE : excédent brut d'exploitation

Des revenus assurés par les aides

Les résultats économiques présentés ici sont ceux de l'année 2022. D'une année à l'autre, les variations peuvent être importantes. En 2022, l'inflation du prix des intrants et l'importante sécheresse ont eu des impacts sur les revenus. On observe que le revenu disponible des Préalpins a été divisé par 2 par rapport à 2021. Par contre, celui de la plaine a subi la tendance inverse.

Le revenu disponible correspond au montant potentiellement disponible, annuités d'emprunt déduites, pour rémunérer la main d'œuvre exploitant et prévoir des investissements. En plaine, c'est la diversification qui amène des niveaux de revenus élevés. Pour les deux autres zones, les revenus reposent sur les aides. Leur fonctionnement est basé sur des emprunts à hauteur d'un tiers de leur EBE.

Graphique 2

Revenu disponible (€/UMO exploitant)



Les revenus médians par UMO exploitant sont tous supérieurs à 1 SMIC

Ces résultats sont cependant inférieurs à l'objectif de 2 SMIC / UMO, souhaitée par la profession, exception faite du quart supérieur des Préalpes et du groupe hétérogène de la plaine.

ANALYSES DES PERFORMANCES DE L'ATELIER OVIN

Des marges de progrès sur la productivité numérique

L'ensemble de ces systèmes travaille avec des races rustiques où les agnelles sont très souvent mises en reproduction à l'âge de 18 mois. Cela explique des taux de productivité numérique inférieurs à 100%, malgré une prolificité supérieure à 1 et une mortalité des agneaux maîtrisée.

Le nombre d'agnelage par an influence le taux de productivité numérique.

Les systèmes avec 2 ou 3 agnelages par an, assurent un bon taux de productivité numérique. Ainsi un mauvais résultat sur un agnelage pourra être rattrapé.

On note que dans l'ensemble, le niveau médian atteint presque la valeur d'un agneau produit par brebis.

En zones de Préalpes et de montagne, l'écart-type est important. Les éleveurs situés en dessous de la médiane possèdent une marge de progrès au niveau technique.

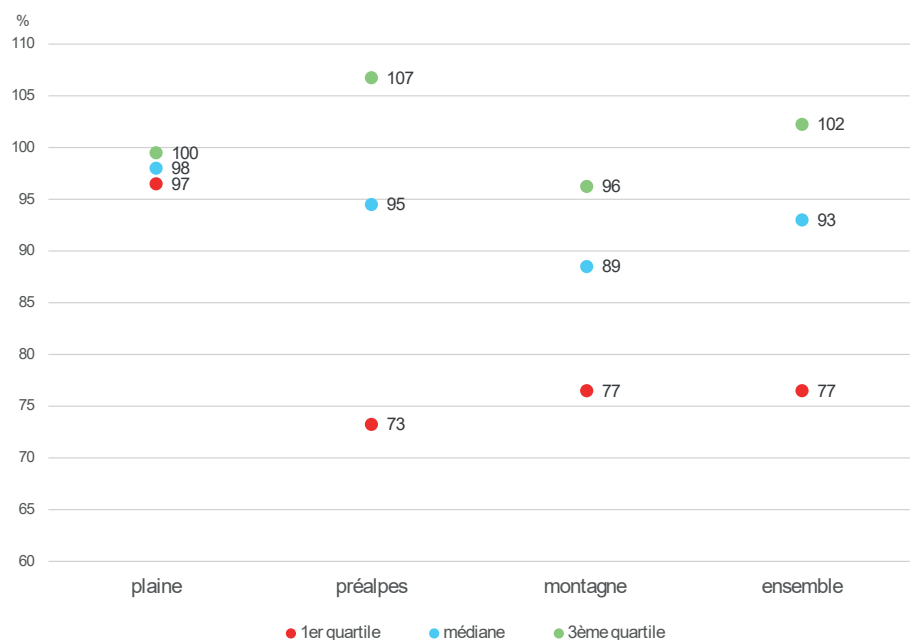
Tableau 3

Présentation des performances de reproduction des troupeaux

REPRODUCTION	SECTEURS GÉOGRAPHIQUES			ENSEMBLE
	PLAINE	PRÉALPES	MONTAGNE	
Nombre de fermes	6	30	16	52
MÉDIANE				
Taux de mise-bas (%)	96	81	84	86
Taux de prolificité (%)	112	128	118	119
Taux de productivité numérique (%)	98	95	89	93
Taux de pertes agneaux (%)	8	13	11	11
Taux de pertes brebis (%)	4	4	5	4

Graphique 3

Taux de productivité numérique (agneau produit par brebis mise en lutte)



Des consommations de concentrés dépendantes des zones mais aussi des types d'agneaux produits

Les quantités consommées sont liées au système, plus qu'à une maîtrise technique. En effet en zone de montagne, le temps passé en bergerie avec de la complémentation est plus long qu'en plaine. D'autre part, les exploitations produisant de l'agneau fini consomment plus de concentrés.

La quantité de concentrés par kg de carcasse agneau correspond à la quantité totale de concentrés distribuée au troupeau ramenée à la quantité de kg carcasse d'agneau produit. Cet indicateur traduit une certaine efficacité alimentaire. On note dans l'ensemble une variabilité du simple au double, avec un niveau médian de 6 kg de concentrés / kg de carcasse produit.

Tableau 4

Caractéristiques d'alimentation des troupeaux

ALIMENTATION	SECTEURS GÉOGRAPHIQUES			ENSEMBLE
	PLAINE	PRÉALPES	MONTAGNE	
Nombre de fermes	6	30	16	52
MÉDIANE				
Fourrage distribué (kg MS/brebis)	132	229	253	22
Autonomie fourrage %	100	98	100	100
Quantité de concentrés distribués OV kg/EMP	40	91	76	76
Quantité de concentrés (kg) / kgc d'agneau produit	3	7	7	6
Autonomie concentrés %	0	29	20	20

Graphique 4

Quantité de concentrés (kg / kgc agneau produit)

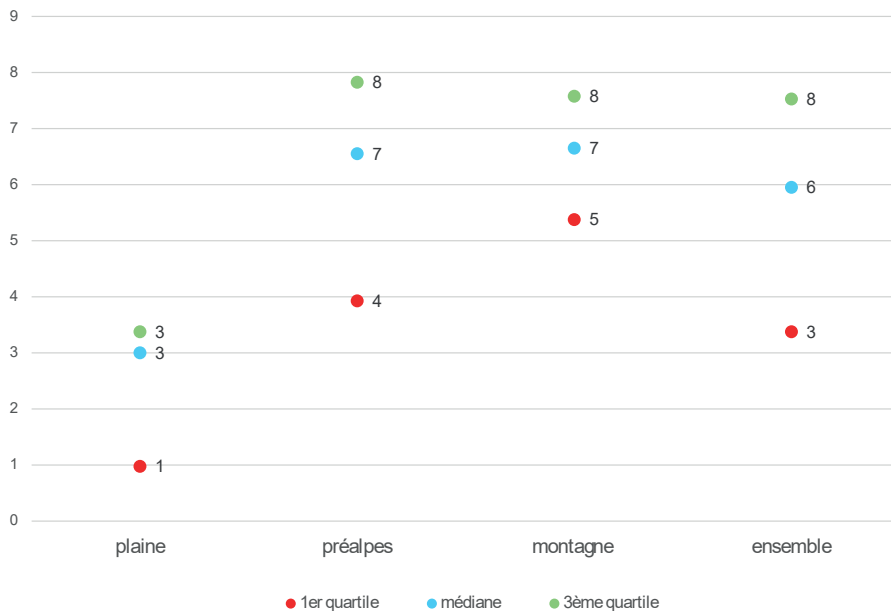


Tableau 5

Répartition des types d'agneaux produits par zone

TYPES D'AGNEAUX	PLAINE	PRÉALPES	MONTAGNE
Agneaux légers	18%	5%	11%
Agneaux lourds	71%	77%	73%
Agneaux maigres	7%	16%	16%
Tardons finis	4%	3%	0%

Caractéristiques des agneaux produits

Les éleveurs préalpains sont ceux qui produisent le plus d'agneaux, à mettre en lien avec leur niveau de consommation supérieure en concentrés.

Agneaux légers = agneaux vendus post-sevrage, démarrés ou non à l'aliment

Agneaux maigres = agneaux vendus en vifs, démarrés à l'aliment mais non finis

Tardons finis = agneaux vendus en vifs, à la descente de montagne.

Tableau 6

Détail sur les agneaux vendus

		SECTEURS GÉOGRAPHIQUES						ENSEMBLE	
		PLAINE		PRÉALPES		MONTAGNE			
		Poids moyen (kg)	Prix moyen (€)	Poids moyen (kg)	Prix moyen (€)	Poids moyen (kg)	Prix moyen (€)	Poids moyen (kg)	Prix moyen (€)
Agneaux légers (vif)		22,5	76,50€	24,5	96,55€	25,0	88,88€	24,1	91,24€
Agneaux lourds (carcasse)	Bio			18,0	104,00€	15,2	113,82€	16,6	108,91€
	vente directe	15,8	225,03€	16,9	177,57€	16,6	179,61€	16,8	180,75€
	SIQO	16,1	125,48€	17,0	135,88€	16,8	133,55€	16,8	133,64€
	Standard	15,8	113,57€	16,6	129,20€	16,4	116,91€	16,4	123,02€
Agneaux maigres (vif)*		30,8	116,00€	36,1	99,06€	34,4	90,19€	34,5	99,49€
Tardons finis (vif)		31,6	154,06€	32,6	149,21€	40,0	76,25€	33,0	143,94€

* : poids estimé

Le prix est lié à la catégorie d'agneaux vendus, au poids et à la saisonnalité. Cela explique notamment un prix supérieur de l'agneau bio en zone de montagne alors que le poids moyen est inférieur.

On remarque que les agneaux vendus en vente directe en plaine sont mieux valorisés que ceux des autres zones.

La tendance du marché est à la production d'agneaux maigres (non finis) du fait d'un prix de l'aliment élevé et d'un prix d'achat de l'agneau attractif.

Évaluation de la rentabilité économique des ateliers ovins

La marge brute correspond à l'écart entre le produit brut (de l'atelier et des surfaces fourragères) et les charges opérationnelles (de l'atelier ovin et des surfaces fourragères). Les aides spécifiques de l'atelier (aides ovines) ainsi que les aides spécifiques des surfaces fourragères (aides légumineuses, MAEC prairie, aides bio...) sont intégrées dans le produit brut.

De plus en plus d'exploitations se convertissent en bio, cela génère des aides à la conversion sur les surfaces fourragères pendant 5 ans. Ces montants pèsent dans les produits bruts de l'atelier.

La valeur médiane de la marge brute de l'atelier ovin, hors aides, se situe entre 23 à 44 € par brebis.

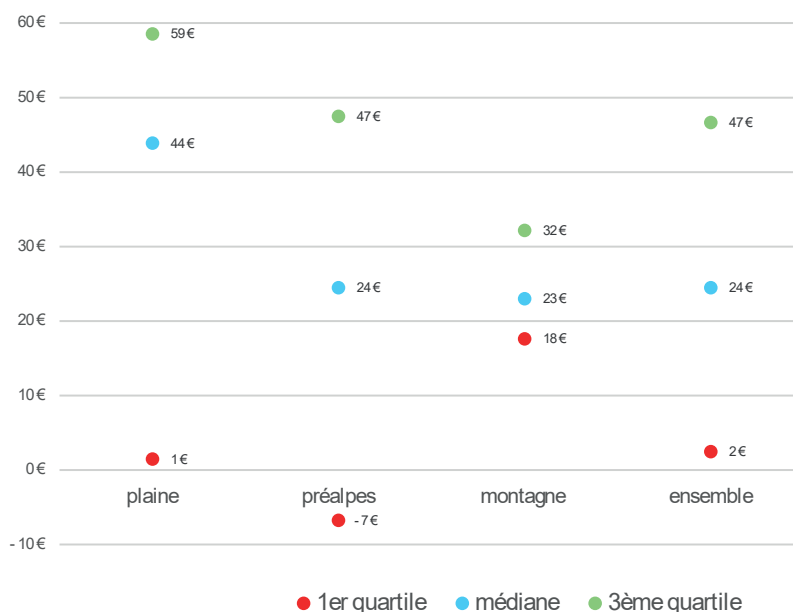
Tableau 7

Présentation des performances économiques

ÉCONOMIE	SECTEURS GÉOGRAPHIQUES			ENSEMBLE
	PLAINE	PRÉALPES	MONTAGNE	
Nombre de fermes	6	30	16	52
MÉDIANE				
Produit brut de l'atelier ovin / brebis	127€	134€	114€	122€
Charges opérationnelles / brebis	81€	89€	68€	80€
dont charges d'alimentation directe/ brebis	15€	36€	31€	30€
dont charges surfaces fourragères et cultures / brebis	24€	14€	8€	11€
dont frais vétérinaires / brebis	3€	6€	5€	5€
dont autres frais d'élevage / brebis	8€	9€	9€	9€
Marge brute atelier ovin (hors aides) / brebis	44€	24€	23€	63€

Graphique 5

Marge brute sans aides par brebis



BILAN DE LA PRÉDATION

Parmi les 52 fermes suivies:

- 10 déclarent des pertes d'agneaux en lien avec la prédation (morts et disparus), soit 19% des fermes.
- 26 déclarent des pertes de brebis en lien avec la prédation (morts et disparus), soit 50% des fermes.

Ces pertes peuvent avoir lieu aussi bien sur les surfaces pâturées de l'exploitation mais aussi lors des périodes de pâturage collectif (transhumance estivale et / ou hivernale). L'exposition des animaux à la prédation dépend essentiellement de leur conduite d'élevage.

D'autre part, on observe une grande disparité entre les agneaux de bergerie intégrale et les tardons, qui passent une grande partie du temps au pâturage.

Les fermes qui enregistrent le plus grand nombre de pertes restent celles qui cumulent prédation tout au long de l'année, de la mise à l'herbe, jusqu'à la rentrée en bergerie et également durant toute la période d'alpage, soit une prédation présente de manière permanente au niveau du siège d'exploitation, mais aussi sur le lieu d'alpage.

Mise en protection des troupeaux

La mise en protection des troupeaux repose sur le triptyque, tel qu'il est proposé par l'Etat dans le plan loup : gardiennage renforcé, chiens de protection et clôtures.

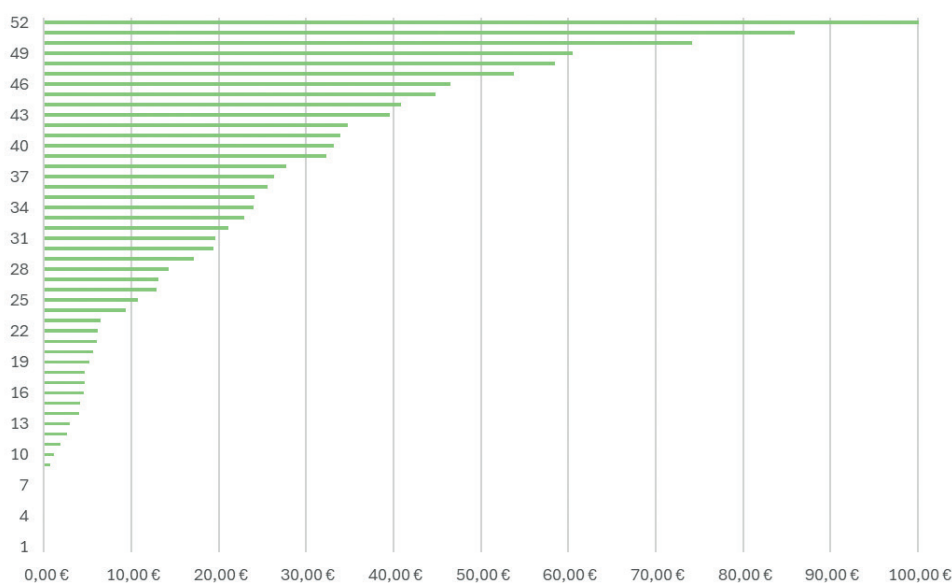
Il est à noter que si c'est l'éleveur qui assure son propre gardiennage, cela n'entraîne pas de coûts supplémentaires de main d'œuvre. Il est à noter que le temps que l'éleveur consacra à la garde de son troupeau, il ne pourra pas le consacrer à d'autres tâches qu'il a à faire sur sa ferme. A contrario, les élevages employeurs de berger pour assurer le gardiennage ont des charges salariales élevées.

Lorsqu'on cumule les charges des 3 mesures possibles de protection, on atteint des montants en euros par brebis très variables, en fonction des choix faits par l'éleveur. On notera que seulement 8 fermes (soit 15% des fermes suivies) ne sont pas encore contraintes par la mise en place de moyens de protection. A noter qu'en déduction de ces charges, les éleveurs perçoivent des aides de l'Etat pour des montants maximums de 80% des dépenses engagées, sous réserve de ne pas dépasser certains plafonds.



Graphique 6

Coût de la mise en production (€/brebis)



Les coûts de production sont calculés à l'échelle de l'atelier, et non de l'exploitation. Ainsi dans les calculs des coûts de production, seule la main d'œuvre affectée à l'atelier ovin est prise en compte.

Pour l'ensemble des graphiques ci-dessous, il s'agit de montants moyens en €/ kgc.

Le prix de vente correspond aux ventes d'agneaux, d'agnelles et comprend la variation d'inventaire.

Le coût du travail comprend les frais du salarié + coût exploitant fixé par convention nationale à 2 SMIC/UMO.

Pour les élevages de plaine, la valeur moyenne de la rémunération du travail exploitant permise est de 1,9 SMIC/ UMO exploitant. Pour pouvoir atteindre 2 SMIC / UMO, il faudrait atteindre le prix de revient de 11,4 € / kg de carcasse vendu contre 8,9 € / kg de carcasse constaté.

Le coût de production est stable entre 2021 et 2022.

On observe au niveau des produits, une baisse du montant des aides (-4€ / kgc).

Pour les élevages préalpes, la valeur moyenne de la rémunération du travail exploitant permise est de 1,9 SMIC/ UMO exploitant. Pour pouvoir atteindre 2 SMIC / UMO, il faudrait atteindre le prix de revient de 10,5 € / kg de carcasse vendu contre 8,5 € / kg de carcasse constaté.

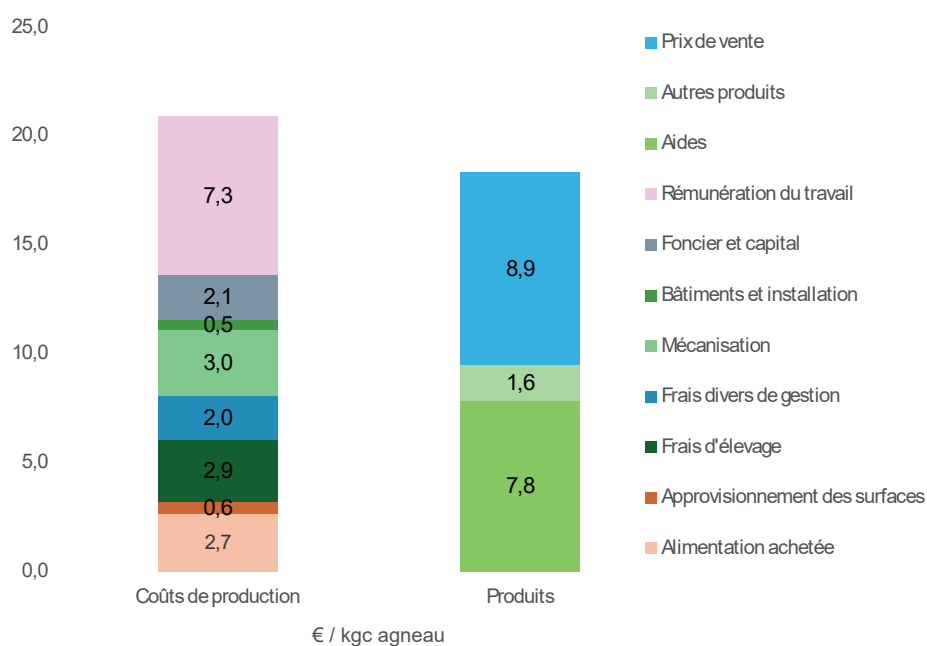
3 postes de charges ont augmenté : l'alimentation du troupeau, la mécanisation et les frais de gestion.

Le coût de production est supérieur en 2022 par rapport à 2021.

On observe au niveau des produits, une légère augmentation du montant des aides (+3,7€ / kgc) et du prix du de vente agneau (+0,80 € / kgc).

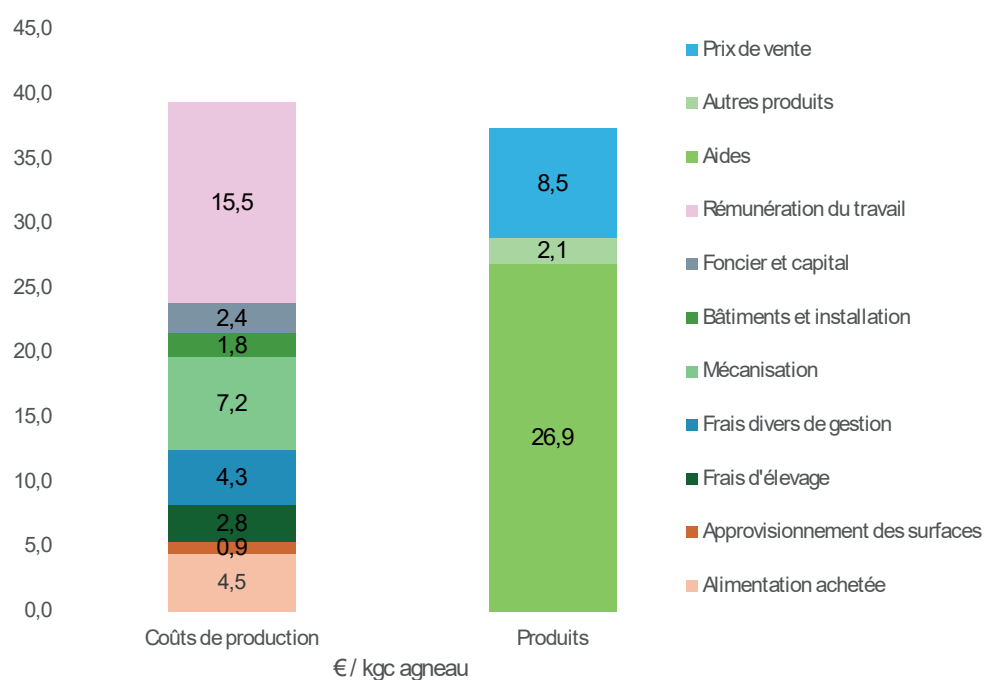
Graphique 7

Coûts de production pour la zone Plaine



Graphique 8

Coûts de production pour la zone Préalpes



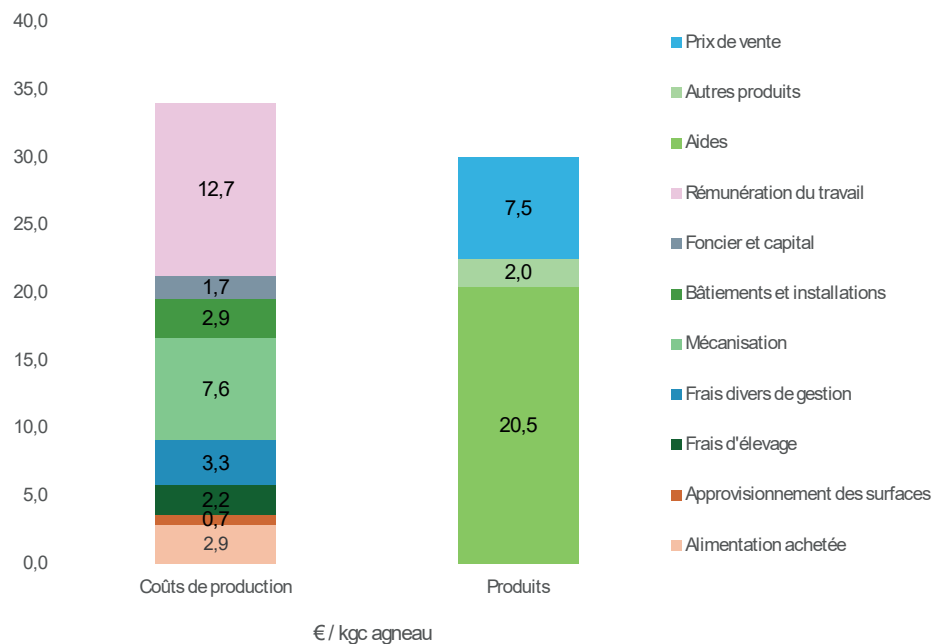
Pour les élevages de montagne, la valeur moyenne de la rémunération du travail exploitant permise est de 1,5 SMIC / UMO exploitant. Pour pouvoir atteindre 2 SMIC / UMO, il faudrait atteindre le prix de revient de 10,9 € / kg de carcasse vendu contre 7,5 € / kg de carcasse constaté.

Le coût de production est stable entre 2021 et 2022.

On observe au niveau des produits, une légère augmentation du montant des aides (+3,7€ / kgc) et une baisse du prix de vente agneau (-0,60 € / kgc).

Graphique 9

Coûts de production pour la zone montagne



ANALYSE GLOBALE DES COÛTS DE PRODUCTION DE L'ATELIER OVIN DES 3 ZONES

Le système de plaine présente un coût de production 2 fois inférieur au préalpin avec une moindre dépendance aux aides.

Bien que ces systèmes soient différents, on retrouve une rémunération permise au niveau de l'atelier ovin relativement comparable (entre 1,5 et 1,9 SMIC / UMO).

Le niveau de rémunération permise en nombre de SMIC / UMO se maintient entre 2021 et 2022 quel que soit la zone. Cependant, on observe des évolutions parmi les différents postes.

Avec une année 2022 atypique, les éleveurs ont fait preuve d'une bonne maîtrise de leurs charges. Aussi il n'a pas été observé une augmentation significative de celles-ci, malgré une augmentation du prix de l'énergie de +24%, des engrais de +72% et de l'aliment de +24%. Cette adaptation n'est pas durable car elle repose sur le non renouvellement des prairies, l'impasse en termes d'engrais et l'opportunité d'une valorisation à bon prix d'un agneau vendu non fini.

La sécheresse à laquelle les éleveurs ont dû faire face n'a pas détérioré les résultats techniques des troupeaux en 2022, quid de 2023...



Synthèse des résultats des fermes de référence 2022

ÉLEVAGES OVINS VIANDE EN RÉGION SUD-PACA

L'année 2022 a été marquée par une envolée des prix des intrants (aliments, engrais, carburants), ce qui se ressent sur les coûts de production. La poursuite de la progression des cours de l'agneau ne permet de compenser que partiellement les prix très élevés des intrants, ce qui se ressent dans l'approche coût de production sur la rémunération exploitant permise par le produit.

Rédaction : Fabien Davy (Chambre d'agriculture 04 - fdavy@ahp.chambagri.fr) - Elodie Lagier (Chambre d'agriculture 05 - elodie.lagier@hautes-alpes.chambagri.fr) - Benoit Esmengiaud (Chambre d'agriculture 06 - besmengiaud@alpes-maritimes.chambagri.fr) - Fanny Sauguet (Chambre d'agriculture 13 - f.sauguet@bouches-du-rhone.chambagri.fr) - Claire Guyon (Chambre d'agriculture 04 84 - claire.guyon@vaucluse.chambagri.fr) - Morgan GIRAUD (Chambre d'agriculture 26 - morgan.giraud@drome.chambagri.fr) - Catherine Venineaux (Chambre d'agriculture 38 - catherine.venineaux@isere.chambagri.fr) - Rémi Leconte (MRE PACA - r.leconte@mre.paca.fr) - Maxime Marois (Institut de l'Élevage - maxime.marois@idele.fr)

Crédits photos : Marie Breissand (CA04) / Maxime Marois (Institut de l'Élevage)

Mise en page : Sarah Dauphin (Institut de l'Élevage).

Avril 2024 - Référence idele : 00 24 602 021

Pour en savoir plus : www.inosys-reseaux-elevage.fr